

**DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2014 à 20 h 30**

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14 (1 pouvoir)

Votants : 15

- **PROJET REVISION DU POS** : **Accord du conseil** pour réviser le Plan d'Occupation des Sols et prescrire l'établissement d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme, suite à la loi ALUR.

- **DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL POUR SIGNALÉTIQUE AVEC LE PNR** : Le PNR accompagne les communes pour concrétiser des projets novateurs sur plusieurs thèmes et notamment sur l'affichage publicitaire et la signalétique. La commune a souhaité répondre à cet appel à projets « coup de pouce signalétique » reconduit en 2014. Le coût prévisionnel de mise en place de signalisation d'information locale s'élève à 9 000 €. **Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'opération du PNR « coup de pouce signalétique ».**

- **CONVENTION DENEIGEMENT AVEC LA COMMUNE D'ACCONS** : **Accord du conseil pour signer une convention de déneigement avec la commune d'Accons** à compter du 1^{er} novembre 2014 sur la voie communale N°1 reliant le hameau de Chaussinand à la commune de Mariac. Cette voie appartient pour une partie à la commune d'Accons et l'autre partie à la commune de Mariac.

- **PROMESSE DE VENTE AVEC LE CONSEIL GENERAL** : **Accord du conseil pour signer une promesse de vente avec le Conseil Général** d'une partie de 2 parcelles situées sur Cornuscles en vue de l'aménagement pour mise en sécurité de l'épingle quartier Cornuscles pour environ 280 m2 pour la viabilité hivernale de la Route Départementale 282.

- **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE** : **Validation et Approbation du PCS** suite à la décision prise lors du conseil municipal du 25 novembre 2013 d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde. Ce plan définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

- **VENTE MAISON GASTON DAMON** : **Accord du conseil municipal pour céder la maison d'habitation de Gaston DAMON à soixante cinq mille euros (65 000 €)**. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités relatives à cette opération et l'autoriser à signer l'acte de vente auprès de Maître RIBEYRE, notaire au Cheylard.

- **PERSONNEL** : Avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014 et afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il convient de réorganiser les services et **modifier la durée hebdomadaire de l'agent communal Mme SALIOLA Claudia de 18 heures à 29 heures**. **Le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités pour signer l'avenant au contrat à durée indéterminée à intervenir.**

- **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE** : Une décision modificative budgétaire est nécessaire pour une reprise de subvention de 26.52 € qu'il convient d'amortir par une écriture d'ordre. **Le conseil autorise Monsieur le Maire à prévoir les crédits en dépense d'investissement chapitre 040 et en recette de fonctionnement chapitre 042 pour 26.52 €.**
- **BAIL EPICERIE** : Accord du conseil pour la reprise du bail de l'épicerie au profit de la société « PLUME » représentée par Mme GEORGE Anne-Françoise à compter du 1^{er} octobre 2014 dans les mêmes termes que le bail de Mr et Mme GAUTHIER. Le loyer sera dû à partir de janvier 2015. Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités relatives à cette opération auprès de Maître MAILLET, notaire au Cheylard.
- **SDE 07** : Le conseil municipal, approuve les modifications statutaires et prend acte de la modification dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.
- **INDEMNITE DEPLACEMENT** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin de prendre en compte le nouveau territoire de la Communauté de Communes de Val'Eyrieux et plus généralement les déplacements des élus et du personnel communal, il convient de prévoir le remboursement des frais de déplacement pour ceux ou celles devant utiliser leur véhicule personnel pour le compte de la commune. **Accord du conseil pour autoriser le remboursement des frais de déplacement selon les tarifs en vigueur** définies par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires.
- **SOUTIEN SITE DE PROXIMITE** : Monsieur le Maire rappelle le contexte économique difficile de notre secteur, suite aux différents plans de licenciements qui ont eu lieu. Il indique que le Site de Proximité se trouve face à des graves difficultés financières liées à l'abandon du soutien financier de l'Etat et de la Région. Il précise que le Site de Proximité est un lieu de ressource pour l'emploi, la formation et la création d'activité. **Le conseil accepte de voter une motion de soutien au Site de Proximité des Boutières.**
- **TRAVAUX EN COURS** :
 1. **Travaux de voirie** : l'Hubac d'Echanoux et le chemin des Mazas seront réalisés cette année. Sur Chadenac, des travaux d'amélioration des réseaux d'eau sont prévus par la Com Val'Eyrieux où il y a eu des problèmes de potabilité de l'eau cet été. Pour le chemin de la Roche, attendre car il faut prévoir des acquisitions de terrain. Le montant des travaux s'élève à 7 191.30 €TTC
 2. **Eglise du Pont** : La toiture a été refaite suite à des infiltrations et des bordures dangereuses. Il faudra prévoir de demander un devis pour le chauffage de l'église.
 3. **Pont de Garnier** : L'entreprise TP 2000 va intervenir pour reprendre les joints suite aux tirants posés et faire des travaux de drainage.
 4. **Travaux mur du cimetière et de l'église de Mariac** : Il faudra prévoir la reprise des joints.

QUESTIONS DIVERSES

- **Ecole** : Les effectifs s'élèvent à 24 enfants en maternelle et 27 enfants en primaire. Il n'y a pas eu l'ouverture d'une classe supplémentaire. Il est prévu de rencontrer l'enseignante afin de trouver une solution pour accueillir les enfants de moins de 3 ans au moins pour une ou deux demi-journée par semaine. La mise en place de la réforme des rythmes scolaires est appliquée depuis la rentrée scolaire avec un planning réadapté pour le personnel en fonction des TAP et des APC. Il a fallu augmenter le temps de travail d'une partie du personnel. Il est rappelé au conseil que toutes les activités sont gratuites pour les parents. La commune prend en charge les frais. Une convention a été signée avec les intervenants. Le coût de cette réforme est estimé entre 15 000 € et 20 000 €.

Un spectacle « papa est en bas » organisé par le théâtre de Privas dans le cadre des sorties d'artistes et financé par le Conseil Général à hauteur de 50% aura lieu le 17 novembre à la salle des fêtes complexe mairie.

- **Courrier Equi'MARIAC** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association reçu le 19 août 2014 en réponse suite au conseil municipal du 20 juin 2014. l'association demande un rendez-vous avec M.ROCHE et M.COTTA au sujet du projet de carrière.
- **Eglise de Mariac** : Il a été fait un inventaire cet été à l'église St Etienne à Mariac des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques appartenant à la commune.
- **Bilan vol du 30 avril 2014** : Le bilan s'élève à 45 997 € avec principalement le remplacement du camion, divers matériel, outillage, portail suspendu au local technique, alarme....Le remboursement de l'assurance est de 9 372 € pour le camion et de 10 974.62 € pour le matériel.
- **Courrier de M.Le POIZAT** : Mr le Maire donne lecture d'un courrier de M. Le POIZAT au sujet de l'arrêté du 30/07/2014 classant les communes du canton en ZRR(zone de revitalisation rurale) dont Mariac.Les principaux avantages sont des exonérations de la CET, des charges patronales pendant 12 mois et exonération totale des bénéfices pendant les 5 premières années puis dégressivité pendant 3 ans. La condition est qu'il faut que l'activité ait été créée avant le 31/12/2014
- **Haut débit** : M.SAULIGNAC a informé les élus que la fibre optique sera sur la commune d'ici 2025. La Communauté de communes Val'Eyrieux doit prendre la compétence de l'aménagement numérique lors du prochain conseil communautaire et devrait adhérer à ADN (Ardèche Drôme Numérique).
- **Illuminations fin d'année** : Les décors seront posés semaine 49 début décembre sur 2 jours.
- **ADMR** : M.COTTA informe les membres du conseil au sujet du nombre de repas livrés qui a considérablement baissé de 100 à 40. Il est à prévoir le remplacement par un véhicule réfrigéré.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 h 15.